



PROGRAMME PRESIDENTIEL D'APPUI A L'EMPLOYABILITE DES JEUNES DIPLOMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LA CRÉATION DES ENTREPRISES (PRO-PAEJ)

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle Gouvernance Universitaire, articulée autour du triptyque *'Assurance-qualité, Professionnalisation, Employabilité de ses diplômés'*, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, sur Très Hautes Instructions de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA et sous la supervision de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, lance à l'intention des jeunes diplômés des institutions publiques et privées d'Enseignement Supérieur, un programme dénommé : « Programme Présidentiel d'Appui à l'Employabilité des Jeunes Diplômés de l'Enseignement Supérieur pour la création des entreprises » (PRO-PAEJ), qui vise à accompagner les jeunes Camerounais diplômés de l'enseignement supérieur, dans la création et la gestion des entreprises à fort potentiel d'emplois décents.

Modalités d'appui :

- Financement du projet ;
- Marketing de l'activité ;
- Aide à l'installation ;
- Mise à disposition des équipements ;
- Assistance technique, juridique et administrative.

Critères d'éligibilité :

- Etre de nationalité camerounaise, sans distinction de sexe et âgé de 16 ans au moins et de 40 ans au plus ;
- Etre titulaire d'au moins un diplôme de l'Enseignement Supérieur datant de 05 ans au plus ;
- Avoir une entreprise ou exercer une activité génératrice de revenus.

Constitution du dossier de candidature :

- Une fiche descriptive du projet à télécharger sur le site web du MINESUP : www.minesup.gov.cm ;
- Un dossier administratif du porteur du projet
 - Une copie certifiée conforme du diplôme universitaire le plus élevé ;
 - Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
 - Un extrait du casier judiciaire, Bulletin n°3 datant de moins de 03 mois ;
 - Un curriculum vitae

S/C : Gasp
diffusion
B
6/11/19

- Dossier administratif de l'activité :
 - Pour ceux qui ont une entreprise :
 - Registre de commerce ;
 - Carte de contribuable.
 - Pour ceux qui ont une activité génératrice de revenus :
 - Toutes pièces justificatives.
 - Pour ceux qui ont une idée de projet :
 - Projet de création d'une entreprise.

Les dossiers complets sont, soit envoyés en version numérique à l'adresse propaci@minesup.gov.cm , soit déposés au 16^{ème} étage du Ministère de l'Enseignement Supérieur, porte 1636.

La date limite de recevabilité des dossiers est fixée au **15 Novembre 2019 à 15h30.**

Fait à Yaoundé, le 04 NOV 2019

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

